

Bulletin des Cyclo-Marcheurs du Cercle Laïque Culturel d'Argenton sur Creuse

Un nouveau site pour le challenge des « Fêlés »

Le Mont de Sardent 650m

Pour la découverte de ce nouveau sommet des randos fêlées, à une quinzaine de km au sud de Guéret, le coach avait promis du beau temps, des surprises, de nouvelles routes, de la convivialité. On peut dire qu'en tous points il a tenu parole : des surprises, il y en eut en effet, notamment au sommet du mont, ce chemin de terre jalonné de croix et de têtes sculptées dans la pierre, chemin qu'il fallut emprunter à pied bien entendu, pour découvrir une jolie chapelle cachée dans la forêt et contempler en prime une vue superbe de la vallée vers le sud.

Autre bonne (?) surprise : dans la soixantaine de km de routes nouvelles, quelques pentes assez ardues dont l'une à 15% dans la caillasse obligea l'ami Roger de Dun à mettre pied à terre. Le coach nouveau est bien dans la tradition de l'ancien : il adore les chemins de terre et les chemins caillouteux.

Passage obligé par la chapelle du Mont



Jean



Au pied du château de Montaignut Le Blanc

Quant à la convivialité, elle n'est plus à prouver : celui ou celle qui est «à la ramasse» sait bien que le groupe va l'attendre et l'encourager. Et on ne peut oublier cette maxime que, curieusement, le Christ n'a pas citée dans les Béatitudes : « Bienheureux les fêlés, car ils laissent passer la lumière ! »



Un fêlé sur le site d'un Saint!

7 novembre – 73 km

Argenton – L'Auvergne – Les Favés – Bazaiges – La Ligne – Argentière en suivant la voie SNCF – Peugueffier – Vaussujean – Point de vue – Bazelat – L'Age Pourret – Les Genêts – Azerables – La Mesure – RN20 – L'Aumone – Le Fay – Celon – Argenton.

14 novembre – 67 km

Argenton – Les Chaumes – Malicornay – Maillet – Cluis – D123 – Bois Bertrand – Montchevrier – L'Etang Borgne – La Fat – La Glésolle – Orsennes – Les Giraux – Gargillesse – Le Pont Noir – Magot – La Prune – Les Granges – Argenton.

21 novembre – 65 km

Argenton – L'Auvergne – Les Favés – Vigoux – Villebuxière – Parnac – St Benoît – Gaz de Lacq – Montbrou – Sacierges St Martin – Prissac – La Lande – Les Loges des Mines – La Romagère – Les Nébilons – Landes – Argenton.

28 novembre – 76 km St Jacques

Argenton – St Gaultier – Migné - Méobecq – Neuillay les Bois – Mersan – Les Blains – La Pérouille – RN151 – Fontgouin – Tendu – Les Gabats – Argenton.

Christian

Un « Fêlé » au Signal de Sauvagnac

Viaduc de Rocherolles



Signal de Sauvagnac





DEMENAGEMENT

Les cartons sont toujours en salle 11, par conséquent nous assurerons le déménagement.

RDV : JEUDI 18 OCTOBRE à 9h au merle blanc

Sont concernés : Jean-Claude Marquet, Jean-Pierre Pipereau, Annie Tissier, Bernadette Jouhaud et Solange Thomas.

MARCHE DE DÉCEMBRE

3 circuits : 10 - 15 - 20 kms sur le PECHEREAU

lieux des ravitos réservés : chez Gérard Nandillon (JPP) et gîte du Courbat (BJ)

BILAN DU CHALLENGE d'ARGENTON

FORMIDABLE !!! BRAVO A TOUS (voir spécial challenge)

ORGANISATION - ACCUEIL - FLÉCHAGE - RAVITAILLEMENTS - CIRCUITS - CYCLO DÉCOUVERTE -
ENCADREMENT - REPAS - APÉRITIF - RÉCOMPENSES - DÉGUSTATION DE PRODUITS BERRICHONS - LES
INSCRIPTIONS - LE RÉSULTAT FINANCIER.

Seuls bémols :

1 - l'annonce des résultats. La disparition d'inscrits suite à une manipulation hasardeuse a, malgré l'opiniâtreté de Michel R. rendu le travail impossible à corriger. Certains ont manifesté leur mécontentement car absents des listes malgré leur inscription.

2 - le VTT : très peu nombreux. Sans doute aussi en raison de la concurrence dans l'Indre. Beaucoup de travail pour si peu.

A prévoir : INSCRIPTIONS SUR PLACE LE JOUR MÊME. Compte tenu des retours très variables qui ont compliqué le travail, ne pas envoyer aux clubs de fiche d'inscription aux randonnées.

VI AMBOISE - LA ROCHELLE * EXTRAORDINAIRE !!!

Quatre jours...

cent vingt six femmes partantes pour une petite aventure cyclo touristique vont emprunter tranquillement les rubans de bitume d'Amboise à la Rochelle.

C'est encore l'été,
il fait beau, il fait bon,

La vie coule comme une chanson...

Il fait du soleil au fond des yeux... (C. F.)



Aux environs de Marans. Des paparazzi postés sur le bord de la route ont captés ces moments !



BILANS DES CHALLENGES

Participation du club :

MONTHOU	4	BAUGY	7	NOGENT LE ROTROU	4	LUYNES	8
---------	---	-------	---	------------------	---	--------	---

De belles sorties et de belles rencontres.

Des sorties bien agréables. A poursuivre.

LA SECURITE

Le club dispose de 4 trousse de premiers secours, elles seront conservées et mises à disposition lors de manifestations avec accueil de public.

Pour répondre à un besoin de petits soins suite à une chute, une piqûre d'insecte ou autre problème, un minimum est à prévoir par chacun (chacun est responsable de sa sécurité). Cela au même titre que les informations nécessaires à une intervention des secours.(voir fiche jointe)

Pour INFO, suite réunion du CODEP voici le lien vers un article du journal "Le monde"

"hoverboard, trottinette, vélo-électrique, qui peut rouler ou"

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/10/01/hoverboard-trottinette-velo-electrique-qui-peut-rouler-ou_3362664_4351770.html

LES PROJETS 2019

Préparation du calendrier 2019.

Si vous avez une idée, merci de nous en faire part.

Nous ferons une première projection lors de la prochaine réunion.

**Prochaine réunion : LUNDI 05 et LUNDI 19 NOVEMBRE à 18h -
salle ANIMATION - 20 Place Voltaire - ST ETIENNE**

FIN de la soirée à 20h autour d'un pot classique. Merci à tous. Bernadette

Les randonnées pédestres en novembre chez nos voisins !

1 ^{er} au 3	Eguzon	Randonnées de la Châtaigne et Salon de la randonnée
04	Vendœuvres	7.30 salle des fêtes pour 5 circuits de 10 à 21 km
04	Saint Maur	8.00 salle Monjoin pour 9, 13 et 18 km
04	Montchevrier	7.30 salle des fêtes pour 4 circuits de 7 à 22 km
18	Villers les Ormes	7.30 salle polyvalente pour 4 circuits de 10 à 19 km
25	Déols	7.30 gymnase de Brassioux pour 5 circuits de 8 à 20 km

..... encore plus sur WWW.cd.ufolep.org/indre et <http://indre.ffrandonnee.fr>

Parcours du dimanche

Départ 8h30

1^{er} novembre – 59 km Toussaint

59 km : Argenton - Le Plessis - Landes - Les Nébilons - La Romagère - Rivarennnes - D951 - D46 (dir. Migné) - Chézeaux Chrétien - Nuret le ferron - Les trois Cormiers - Les Landis - D47(dir. Nuret) - Les Fragnets - Les Perdreaux - Le Pavillon - Côte des Défens - L'Epinat - La Chaume - Le Pont Chrétien - le Viaduc - Le Lac - St Marcel – Argenton.

4 novembre - 63 km ou 47 km

63 km : Argenton - Le Pêchereau - Malicornay - Villeginais - Hallé - Cluis - Maillet - Milliaboef - Bouesse - Velles - Le moulin De Blézais - Tendu – Argenton.

47 km : Argenton - Le Pêchereau – Malicornay - Maillet - Milliaboef - Bouesse - Velles - Le moulin De Blézais - Tendu – Argenton.

11 novembre - 60 Km ou 45 Km

Armistice 1918

60 Km : Argenton - Vavre - Le Multon - Les Granges - La Prune - Baraize - Montcocu - La Marche - La Ligne - Bazaiges - Vigoux - Montbaltruy - Chazelet - Chambord - Luzeret - La Boudre - Forges - Les Vaines - Le Terrier Joli - Le Plessis - Les Varennes - Larrée – Argenton.

45 Km : Argenton - Vavre - Le Multon - Les Granges - La Prune - Bazaiges - Vigoux - Montbaltruy - Chazelet - Chambord - Luzeret - La Boudre - Forges - Les Vaines - Le Terrier Joli - Le Plessis - Les Varennes - Larrée – Argenton.

18 novembre - 61 Km ou 49 Km

61 Km : Argenton - Le Vivier - Le Multon - Ceaulmont- La Prune - Magot - le pont noir - Gargillesse - Dampierre - Béthenet - Pommiers - Les Capas - Chavin - Malicornay - Fontprévérault - Les Nielloux - Mosnay - D30A - Les Thibauts - Les Jolivets - Les Grandes Chaumes – Argenton.

49 Km : Argenton - Le Vivier - Le Multon – Ceaulmont - La Prune - Magot - Le pont noir - Gargillesse - Dampierre - Béthenet - Pommiers - Les Capas - Chavin – Malicornay - Les Bois Ronds - Les Jolivets - Les Grandes Chaumes – Argenton.

25 novembre - 64 Km ou 45 Km

64 Km : Argenton - Les Narrons - D 55 - Luzeret - La Guillaudière - Le Carré - D32d - La Luzeraize - Le Terrier Porcher - Etang de Barrière – Oulches - St Nazaire - La Bezarde - La Romagère - Les Nébilons - Landes - Le Plessis – Argenton.

45 Km : Argenton - Les Narrons - D 55 - Luzeret - La Guillaudière - Le Carré – Theuret - La Bezarde - La Romagère - Les Nébilons - Landes - Le Plessis – Argenton.



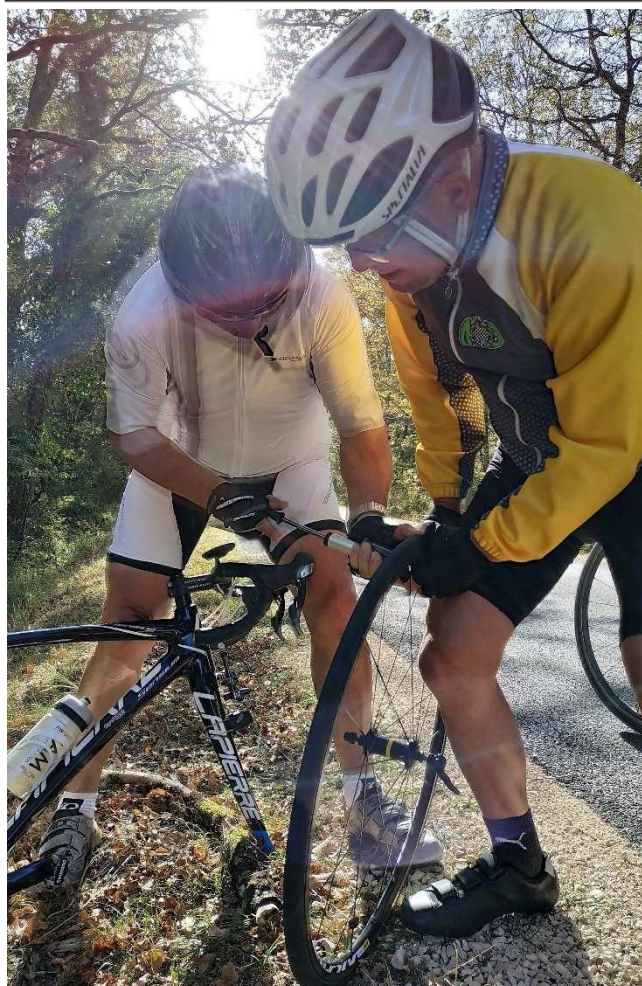
Marche du Mardi CLC Cyclo-Marcheurs

Départ 8h15 du parking de Scévole et 8h30 sur le lieu de départ du circuit

Novembre	Date	Commune	Coach	Lieu de départ des circuits
	06	Saint Gaultier	Robert	Place du Champ de foire
	13	Argenton	Jean Claude	Ecole G Sand
	20	Le Pêchereau	Evelyne	Place de la mairie
	27	Rivarennnes	Jean Claude	Place de l'église



Au retour du Signal de Sauvagnac il y a aussi de gros cailloux! Philippe tes cales.....



La crevaisson du mercredi!

La grille à Jean N° 272

Horizontalement: **I** : Heureusement qu'elle est là pour immortaliser toute sortie collective de marche ou de vélo (trois mots). **II** : Un petit café. Voiture à cheval. **III** : Ce n'est pas tout à fait suffisant pour être bien habillé. Peut très bien faire la fête ou c'est la moitié d'un vieux tacot. **IV** : Logea mal en un mot ou a déjà trouvé un logis en deux. Il est un peu en famille avec la girafe. **V** : Fait un peu de distance en Chine. Ni lavé ni blanchi. Se trouve au milieu avec un mi. **VI** : Un athée à reconstituer. Ont une attitude servile ou serpentine. **VII** : Il faut le faire pour surveiller. Familièrement supportée. Dans une oasis. **VIII** : Massacrèrent.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													

Verticalement: **1** : Ce que fait le cyclo, mais pas dans le yaourt. **2** : Ne peut plus être utile. De petits endroits quand ils sont dits. **3** : Man lui donne un air turc. A l'envers : base de départ. **4** : Fait une fermeture. **5** : Mal chômée. **6** : Objet d'une farce avec un don. Bande de radio. **7** : Encerclai. **8** : Voilà quelqu'un qui est accro à Internet. Une marque indélébile en chacun de nous. **9** : Dans un article. Elle est logiquement là pour notre défense. **10** : Au lycée, après la théorie. Perçant au début. **11** : Inflammation à l'œil. **12** : Dans les Pyrénées Atlantiques. Petit mais obstiné. **13** : Donnât naissance.

Solution grille N° 271

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	D	E	U	X	V	A	L	L	E	E	S
II	E	N	V	I	E	S		A	R	T	E
III	U	V	E		R		O	S	S	U	N
IV	X	I	I		I	D	E	S		I	S
V	R	E	T	A	T	S	N	O	C		I
VI	O	R	E		A	T	S		A	R	T
VII	U	O	S	I	B			A	B	R	I
VIII	E	N		C	L	I	G	N	A		V
IX	S	T	U	P	E	F	I	A	N	T	E

Les photos de ce numéro sont de Patrick et Bernadette.

La route est un espace qui se partage, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent. Le cycliste comme l'automobiliste doivent appliquer les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celles des autres usagers.

10 RECOMMANDATIONS POUR ROULER EN GROUPE

1	Pour notre sécurité, dès lors que le nombre de cyclos excèdera 20 participants : Pensons à nous scinder en 2 groupes. Dans chaque groupe un capitaine sera défini. (c'est le cas le dimanche matin en général)
2	Nous roulons en file indienne ou à deux si la route le permet. Nous empruntons les voies cyclables : OBLIGATOIRE  non obligatoire mais SOUHAITABLE 
3	Nous signalons nos changements de direction, nos arrêts.
4	Sur route sinueuse, nous sommes à droite.
5	Lorsque la voie est bordée de trottoirs ou qu'elle se resserre (haricot central) ne roulons pas trop près du bord droit de la chaussée (env. 80 cms) afin d'éviter les dépassements dangereux.
6	Nous avons une tenue TRES VISIBLE (fluo de préférence). En tenue sombre nous ne sommes vu qu'au dernier moment.
7	Lorsqu'un automobiliste nous interpelle ou nous insulte, NE REPONDONS PAS. C'est difficile mais c'est mieux. Le chauffeur est irascible et parfois incontrôlable. Il peut devenir violent voir dangereux.
8	Le port du casque est obligatoire au club. <u>RAPPEL</u> , il a une durée de vie limitée (environ 5 ans). Vérifier le moment limite d'utilisation (date de fabrication indiquée sur l'arrière du casque généralement).
9	En groupe, nous laissons suffisamment d'espace entre les petits groupes et nous facilitons le dépassement.
10	SEUL ou en GROUPE , avoir dans sa sacoche ou son maillot un nécessaire de premiers soins en cas de problème et une copie de : Carte d'identité – carte de groupe sanguin – licence – carte vitale – un N° de téléphone d'une personne à contacter.



La troupe est satisfaite !!
Même si cela ne se remarque pas, bien évidemment nous avons fait du vélo. Un petit coup de « pétillant » pour clôturer la journée.

Bernadette



Hoverboard, trottinette, vélo électrique : qui peut rouler où ?

Ces nouveaux modes de transport pouvant la plupart du temps atteindre 25 km/h posent des questions et obligent à faire évoluer la réglementation.

Extrait de LE MONDE | 01.10.2018 à 10h24

En ville, les vélos n'ont désormais plus le monopole du transport propre et non polluant. Depuis quelques années, de nombreux autres types d'engins se sont fait une place dans les villes françaises, comme la trottinette ou l'hoverboard, cette planche électrique munie de deux roues. Mais les usages évoluent plus rapidement que les infrastructures, et il devient parfois difficile de savoir qui a le droit de rouler sur la chaussée, dans les voies de bus, sur le trottoir ou sur les pistes cyclables.



Christophe Najdovski, l'adjoint à la maire de Paris chargé des transports, soulignait d'ailleurs « la nécessité d'une régulation de ces déplacements et d'une réglementation nationale pour définir la catégorie de ces véhicules ». L'émergence de ces moyens de déplacement électriques pouvant la plupart du temps atteindre 25 km/h met en lumière l'insuffisance de la réglementation actuelle, qui ne prévoit pas de catégorie spécifique pour ces nouveaux types de déplacement rapides et peu encombrants.

Le vélo, considéré, par la loi, comme un véhicule à cause de ses dimensions, est autorisé à circuler sur la chaussée des routes communales et départementales, mais pas sur les voies rapides (autoroute, routes nationales, boulevards périphériques). Il peut également emprunter les pistes cyclables, mais n'y est pas obligé depuis 1999, sauf si cette obligation est instituée par l'autorité investie du pouvoir de police (le maire en général). De fait, de nombreuses pistes cyclables construites avant 1999 ont conservé un caractère obligatoire. La circulation sur le trottoir est interdite aux cyclistes, sauf ceux qui ont moins de 8 ans, sous peine d'une amende forfaitaire de 4^e classe de 135 euros. Si vous circulez hors agglomération, en revanche, la circulation vous est permise sur les trottoirs si la route est pavée ou en état de réfection, et si vous roulez au pas (plus ou moins 6 km/h). Le vélo électrique : mêmes obligations que le vélo.

Bernadette